

INSTRUCTION N° 000027 /I/CCAA/DG/DSA/SAE**Relative au manuel de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs**

La présente instruction est prise en application de la réglementation nationale en vigueur notamment le chapitre 9 relatif aux services, matériel et installation d'exploitation d'aérodrome de l'arrêté N°0001538/MINT du 15 novembre 2006 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodromes.

Elle formalise la structure et le contenu minimal sans toutefois s'en limiter du manuel de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs. Elle s'applique aux aérodromes de classe A et B ainsi qu'aux aérodromes de classe C qui font l'objet de vols réguliers.

A- DEFINITION

Le manuel de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (manuel SLI) est un document qui sert de sources de données pratiques et complètes pour que les divers objectifs de l'exploitation soient atteints dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Le manuel SLI doit au minimum :

- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Etre facilement utilisable ;
- Présenter les consignes et instructions nécessaires aux utilisateurs d'une manière claire et concise et sous une forme appropriée et pratique.

B- MISE A DISPOSITION DU MANUEL

Le manuel SLI doit être mis à disposition de tout le personnel intervenant pour le compte du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs de l'aéroport.

Le fournisseur de service doit s'assurer que le manuel est connu et mis en application par le personnel concerné.

C- EVALUATION DU MANUEL SLI

L'évaluation du manuel SLI consiste à vérifier qu'il :

- Respecte la réglementation nationale en vigueur y compris les éléments indicatifs associés ;
- Présente les instructions, principes et procédures d'exploitation d'une manière claire, complète et détaillée, de manière que le personnel d'exploitation soit parfaitement informé de ce qu'on attend de lui. En application du manuel SLI, le personnel d'exploitation doit exécuter les différentes tâches d'une manière précise, réalisant ainsi la sécurité de l'exploitation. Les procédures décrites doivent être efficaces et efficientes, traduire un souci permanent de la sécurité et viser des objectifs réalisables ;
- Prévoir des révisions afin que les renseignements qui y figurent soient tenus à jour ;
- Présente les consignes et instructions nécessaires au personnel sous une forme appropriée et pratique.

D- STRUCTURE DU MANUEL SLI

Le manuel SLI établi en application des dispositions ci-dessus, contiendra au moins les parties suivantes :

PARTIE I : GENERALITES ET ADMINISTRATION

PARTIE II : INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- II.1 Niveau de protection à assurer ;
- II.2 Installations aéroportuaires intéressant le SLI ;
- II.3 Communications et alerte ;
- II.4 Vêtements protecteurs et appareils respiratoires ;
- II.5 Ambulance et services médicaux ;
- II.6 Postes d'incendie ;

PARTIE III : RESSOURCE HUMAINE

- III.1 Personnel ;
- III.2 Instruction/formation ;

PARTIE IV : PROCEDURES

- IV.1 Organisation des secours ;
- IV.2 Procédures de sauvetage-incendie d'aéronef ;
- IV.3 Opérations de sauvetage dans un environnement difficile ;
- IV.4 Epanchage de mousse sur les pistes en cas d'atterrissage d'urgence ;
- IV.5 Avitaillement des aéronefs en carburant ;

E- TENEUR DU MANUEL

Le fournisseur de service doit renseigner sous une forme claire et appropriée les différentes rubriques ci-après :

PARTIE I : GENERALITES ET ADMINISTRATION

Cette partie introductive comprend au moins les rubriques ci-après :

- Objet et portée du manuel ;
- Nom et adresse de l'aérodrome ;
- Nom, fonction et numéro de téléphone de la personne à qui incombe la responsabilité générale de la fourniture du service SLI ;
- Organisation générale du service SLI ;
- Description sommaire de l'aérodrome y compris l'aéronef critique.

La suite du manuel est constituée ainsi qu'il suit :

PARTIE II : INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

II.1 Niveau de protection à assurer

Les rubriques ci-dessous y sont traitées en détail :

- Quantité d'agents extincteurs ;
- Débits ;
- Fourniture et entreposage des agents extincteurs ;
- Caractéristiques des agents extincteurs :
 - ✓ Agents extincteurs principaux ;
 - ✓ Agents complémentaires ;
 - ✓ Conditions de stockage ;
- Délais d'intervention ;
- Postes d'incendie ;
- Moyens de communications et d'alertes ;
- Véhicules incendies.

II.2 Installations aéroportuaires intéressant les services SLI

Les installations ci-après sont décrites autant que leurs procédures d'exploitation

- Adduction d'eau ;
- Route d'accès d'urgence.

II.3 Communications et alerte

Les installations, services et types de communication ci-après sont décrites.

- Installations et service ;
- Communication de poste d'incendie ;
- Communications des véhicules de sauvetage-incendie ;
- Autres moyens de communication et d'alerte.

II.4 Vêtements protecteurs et appareils respiratoires

La disponibilité et les caractéristiques principales des équipements ci-après doivent être décrites :

- Vêtements protecteurs
- Appareils respiratoires

II.5 Ambulances et services médicaux

- Arrangements nécessaires y relatifs doivent être précisés.

II.6 Postes d'incendie

Les rubriques ci-après du poste d'incendie doivent être décrites :

- Emplacement ;
- Conception et construction ;

PARTIE III : RESSOURCE HUMAINE

Le personnel et sa qualification doivent être décrits suivants les rubriques ci-après :

III.1 Personnel

- Effectif ;
- Sélection du personnel ;
- Gestion du personnel ;

III.2 Instruction

- Qualification des instructeurs ;
- Centre de formation ;
- Formation de base ;
- Tactiques opérationnelles ;
- Formation continue.

PARTIE IV : PROCEDURES

IV.1 Organisation des secours

- Description sommaire du plan d'urgence

IV.2 Procédures de sauvetage-incendie des aéronefs

Des procédures spécifiques doivent être écrites, le cas échéant, pour des cas d'incendies ci-après :

- Caractéristiques communes à tous les cas d'urgence ;
- Lutte contre les incendies d'aéronef :
 - ✓ Incendies de catégorie A ;
 - ✓ Freins surchauffés et incendies de roues ;
 - ✓ Incendies localisés des moteurs à pistons ;
 - ✓ Incendies localisés des turbomachines ;
 - ✓ Incendies de titane ;
 - ✓ Incendies de moteurs montés à l'arrière ;
 - ✓ Incendie de magnésium ;
- Tactiques de sauvetage ;
- Matériel de sauvetage nécessaire :
 - ✓ Quantité d'agents extincteurs ;
 - ✓ Moyens d'éclairage ;
 - ✓ Outils mécaniques ;
 - ✓ Outils à mains ;
 - ✓ Matériel de levage et d'effraction ;
 - ✓ Appareils respiratoires ;
 - ✓ Equipements de communication ;
 - ✓ Matériel divers ;
 - ✓ Equipement permettant de pulvériser de l'eau ;
 - ✓ Matériel permettant d'envoyer de l'air frais ;
 - ✓ Nécessaire de premiers soins.

- Accidents concernant les marchandises dangereuses ;
- Après l'accident ;

IV.3 Opérations de sauvetage en environnement difficile

Les points ci-après doivent être abordés :

- Type de terrain difficile ;
- Type de véhicules ;
- Accidents sur l'eau ;
- Formation du personnel ;
- Exercices combinés.

IV.4 Epandage de mousse sur les pistes en cas d'atterrissage d'urgence

Les points ci-après doivent être explicités le cas échéant.

- Facteurs décisionnels ;
- Techniques d'épandage.

IV.5 Avitaillement des aéronefs en carburant

Les procédures spécifiques doivent être élaborées pour les points ci-après :

- Précautions générales ;
- Précaution supplémentaire permettant aux passagers de demeurer à bord ou de débarquer et embarquer pendant les opérations d'avitaillement ;
- Mesures de dissipation de l'énergie électrique.

F- PRESENTATION DU MANUEL

Pagination

En tête de chaque partie du manuel, on doit retrouver les pages suivantes :

- Première page : page de garde ;
- Deuxième page : table des matières ;
- Troisième page : liste des mises à jour (amendements) ;
- Quatrième page : Remarque des détenteurs du manuel à transmettre au service en charge des amendements.

En plus, une table des matières détaillée doit figurer en tête de chaque section. Chaque page comportant le sigle de l'exploitant et le titre du chapitre doit être numérotée et datée. Les pages listées blanches doivent porter la mention « page laissée intentionnellement blanche ».

Format

Le format des pages est celui du type commercial normalisé A4 (21cm X 29,7 cm.)

Reliure

Le manuel doit être doté d'une couverture résistante et l'utilisation de spirales ou de serre-dos est indiquée afin de permettre une insertion ou un retrait facile des pages lors d'une mise à jour.

G- DEPOT ET CONTROLE

L'exploitant doit déposer pour approbation deux exemplaires du manuel SLI à la CCAA dont un (01) lui sera retourné après approbation.

H- UTILISATION ET MODIFICATIONS DU MANUEL SLI

Utilisation

L'exploitant et son personnel doivent utiliser le manuel SLI pour l'exécution de leurs missions, se conformer aux consignes qu'il énonce et veiller à sa stricte application.

Modifications et mises à jour du manuel SLI

Toute modification de l'exploitation ou de l'organisation de l'entreprise ayant une incidence sur le manuel SLI doit être précédée d'un amendement de celui-ci. De plus l'exploitant doit réviser le manuel en fonction de l'évolution de la réglementation.

Tout amendement doit donner lieu à une mise à jour du manuel. Les amendements doivent suivre la même procédure de dépôt que le manuel de base.

Fait à Yaoundé le 10 OCT 2013



Pierre Tankam
Pierre Tankam
Ingénieur Hors Echelle